



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 31 mars 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	33	33

Date de convocation 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, HUART Gérard, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
N° de délibération : 20260331_11

Vu l'article L.1414-2 du CGCT selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT.

Vu l'article L.1411-5 du CGCT qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés public ou son représentant, président, par 5 membres de l'assemblée délibérante élus son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'article D.1411-1 et suivants du CGCT ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléant à pourvoir. En cas d'égalité des restes, la siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus à la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletins secret.

Si une seule liste a été présentée, après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le conseil Municipal décide de procéder au scrutin de listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Monsieur le Maire propose de désigner 2 assesseurs :

- M HENNEQUIN pour la majorité,
- M BEAUFILS pour l'opposition.

Les listes des candidats présentés sont les suivantes :

Liste 1 : Liste Arnaud MAGLOIRE 2026

Sont candidats au poste de titulaire :

- Bastien BLANCHOT
- Romain BERNIER
- Frédérique BEHL
- Sophie FERNANDEZ

Sont candidats au poste de suppléant :

- Anne-Lucy PROTAT
- Arnaud RENNESSON
- David THIBAUT

Liste 2 : Liste **RASSEMBLEMENT POUR SAINTE-SAVINE**

Est candidat au poste de titulaire :

- Valentin MOUZON

Est candidate au poste de suppléant :

- Anne SABATINO

Liste 3 : Liste, **NOUS, TOUT SIMPLEMENT**

Est candidate au poste de suppléante :

- Nelly COLLOT-TOUZÉ

Le Conseil Municipal opte pour réunir les candidatures au sein d'une même liste.

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	33
Bulletins blancs ou nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	32
Sièges à pourvoir :	5
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :	6,6

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	32	5	5,6	0

Le Conseil Municipal proclame donc élus membres de la CAO :

Président		Arnaud MAGLOIRE	
Titulaires		Suppléants	
Bastien BLANCHOT		Anne-Lucy PROTAT	
Romain BERNIER		Arnaud RENNESSON	
Frédérique BEHL		David THIBAULT	
Sophie FERNANDEZ		Anne SABATINO	
Valentin MOUZON		Nelly COLLOT-TOUZÉ	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 2 avril 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.03 15:54:46 +0200
Ref:10764243-16230760-1-D
Signature numérique
le Maire